

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2025-26

L'an deux mil vingt-cinq

Le douze juin

À vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, Présents :, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, LAURENT, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, CRESPEL, GISBERT-CUREAU, LEGRAIS-BOUCHER,

Excusés : Mmes MAYOUSSIER, FREBAULT, M REYNAUD

Secrétaire de séance : Mme PLISSONNIER

Date de Convocation : 5 juin 2025

OBJET : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION AUX ABORDS DES EQUIPEMENTS PUBLICS ET DES AXES ROUTIERS EN ENTREE D'AGGLOMERATION : MISE A JOUR DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Vu les délibérations DEL2024-38 du 6 juin 2024 et DEL 2024-72 du 9 décembre 2024, approuvant le projet de mise en place d'un système de vidéoprotection aux abords des équipements publics et des axes routiers en entrée d'agglomération et autorisant Monsieur le Maire à solliciter les subventions ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 20250008 en date du 12 mars 2025 portant autorisation d'un système de vidéoprotection sur la Commune de Servas ;

Considérant que la Préfecture de l'Ain n'a toujours pas les directives concernant le Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation FIPDR 2025 pour la vidéoprotection ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès :
 - o de l'Etat soit au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) soit au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 10 %,
 - o de la Région du Département à hauteur de 40 %,
 - o du Département au titre du Pacte de Territoire 2024-2026 à hauteur de 24,88 %.

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût estimatif du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	99 945,00	Etat - FIPDR ou DETR	10,00%	9 994,50
		Région	40,00%	39 978,00
		Département	24,88%	24 863,00
		Autofinancement de la Commune	25,12%	25 109,50
TOTAL	99 945,00		100,00%	99 945,00

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

